

ARRETE

ARTICLE 1 : DONNE AUTORISATION à Madame Nassrine Broneer à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie l'occasion du spectacle « Les moments doux » qui se tiendra au Théâtre Gérard-Philipe, au 54 boulevard du Château, le vendredi 14 février 2025 de 19h00 à 00h00.

ARTICLE 2 : INDIQUE que la Directrice générale des services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 3 : DIT que l'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Champigny-sur-Marne ;
- Madame Nassrine Broneer représentante de la société Nassrine Broneer.

Fait à Champigny-sur-Marne le 11 FEV. 2025



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télé recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.